


Plan de Prévention des Risques d'Inondation


Bassin Versant de Wahagnies-Ostricourt

Enquête publique : réunion publique d'information
Le 02 octobre 2007



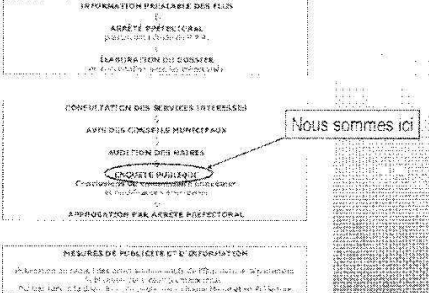

Déroulement de la réunion

- ✓ La présentation générale de la procédure
- ✓ Le rôle et les droits de chacun
- ✓ Qu'est ce qu'un PPRi ?
- ✓ Les sources d'information
- ✓ Les conséquences générales du PPRi
- ✓ Le rappel des permanences



Présentation générale de la procédure

L'enquête publique dans la procédure d'élaboration du PPR





Présentation générale de la procédure

Définition de l'enquête publique

L'enquête publique est une procédure ouverte à tous et sans aucune restriction qui permet au public d'être informé et d'exprimer ses appréciations, suggestions et contre propositions sur un registre d'enquête avant une prise de décision des pouvoirs publics


**C'est un moment important
de la vie démocratique**



Présentation générale de la procédure

Déroulement de l'enquête publique

- ✶ M. le Préfet prend un arrêté d'ouverture d'enquête publique
- ✶ Le Tribunal Administratif nomme un commissaire-enquêteur ou une commission d'enquête qui supervise l'enquête publique
- ✶ La commission d'enquête détermine la date d'ouverture et de clôture de l'enquête publique



Le rôle de chacun

- ✶ Le rôle et les droits du commissaire- enquêteur
 - Il est indépendant et impartial
 - C'est une personne compétente, qualifiée, mais pas un expert
 - Il participe à l'organisation de l'enquête
 - Il se tient à la disposition du public lors des permanences prévues
 - Il veille à la bonne information du public et recueille ses observations



Le rôle de chacun

✧ Le rôle et les droits du commissaire-enquêteur (suite et fin)

- Il peut procéder à toutes les consultations qu'il juge utile
- Il peut décider seul de l'organisation d'une réunion publique
- Il peut décider seul de prolonger le délai d'enquête de 15 jours

À l'issue de l'enquête, il rédige un rapport relatant l'enquête et les réactions du public. Il donne son avis personnel et motivé dans les conclusions. Son avis peut être favorable, favorable assorti de recommandation(s), favorable avec réserve(s) ou défavorable.



Le rôle de chacun

✧ Le rôle et les droits du citoyen

- Il a sa disposition le dossier d'enquête publique en mairie et en préfecture, aux heures d'ouverture, même en l'absence du commissaire-enquêteur
- Il a accès aux observations portées au registre ainsi que celles qui y sont annexées. Aucun justificatif particulier n'est exigible.
- Il n'est pas nécessaire qu'il habite la commune pour s'exprimer.



Le rôle de chacun

✧ Le rôle et les droits du citoyen (suite et fin)

- Il peut exprimer son avis directement sur le registre, par courrier adressé au commissaire enquêteur ou oralement.
- Il peut accompagner ses observations écrites d'un entretien oral avec le commissaire enquêteur afin de discuter son appréciation personnelle du dossier et lui apporter les compléments d'information utiles.
- Il peut faire ses observations exceptionnellement de manière anonyme pour une expression plus libre dans certains contextes particuliers.



Le rôle de chacun

✧ Le rôle et les droits de l'état

- Il a réalisé le projet de PPR et le dossier soumis à l'enquête
- Il doit apporter une réponse à toutes les remarques faites dans le cadre de l'enquête



Qu'est ce qu'un PPRi ?

Les 4 piliers de la gestion du risque

- Protection (T<30 ans) : réduire l'intensité et/ou la fréquence des inondations (l'aléa) = travaux (digues, etc.)
- Prévention (T<100 ans) : soustraire les personnes et les biens (les enjeux) aux inondations = PPR
- Gestion de crise : quand protection et prévention ne suffisent pas
- Information (Information Acquéreurs Locataires, gestion de crise, etc.)



Qu'est ce qu'un PPRi ?

Le Plan de Prévention des Risques Inondation

N'EST DONC PAS :

- Un programme de travaux
- La réponse ultime aux problèmes d'inondations

Un PPR n'empêchera pas les phénomènes naturels de se produire et les zones qui ont été touchées par un phénomène le seront de nouveau inmanquablement dans un délai plus ou moins long!



Qu'est ce qu'un PPRi ?

MAIS EST :

- Un outil de gestion des risques qui entre dans le cadre de la prévention
- Un outil d'aide à la décision pour l'aménagement de la commune dans le cadre du développement durable.
- Un ensemble de documents réglementaires élaboré par les services de la DDE sous l'autorité du préfet.
- Un document d'urbanisme qui vaut Servitude d'Utilité Publique
- L'Annulation de La Modulation de franchise d'assurance quand le PPR est approuvé.



Qu'est ce qu'un PPRi ?

L'objectif du PPRi est de cartographier les zones soumises aux risques naturels d'inondation et d'y définir les règles d'urbanisme, de construction et de gestion qui s'appliqueront au bâti existant et futur

Il comprend pour ce faire :

- une **carte de zonage réglementaire**
- d'autres cartes informant sur la façon dont le zonage a été défini
- un **règlement** détaillant les mesures s'appliquant dans chaque zone identifiée sur le zonage réglementaire
- une **note de présentation** explicitant la façon dont le PPR a été réalisé
- le **bilan de la concertation** menée lors son élaboration



Le PPRi du Secteur de Wahagnies Ostricourt

C'est un PPRi qui traite des inondations par **ruissellement** et par remontée de nappe

Il définit les zones inondables ou d'aggravation du risque à prendre en compte pour l'aménagement et l'urbanisme (permis de construire notamment)



Les sources d'information

- ✧ Enquête terrain par Burgéap et DDE
 - ✧ Données du géomètre sur le quartier de la gare à Ostricourt
 - ✧ Données étude de la CCSP
 - ✧ Données issues de demandes de CATNAT
 - => enveloppe, au moins partielle, et parfois, hauteur d'eau, vitesse
 - ✧ **Modélisation simple pour déterminer la hauteur, la vitesse, l'enveloppe si nécessaire**
- => Détails dans la note de présentation du dossier d'enquête



Les conséquences générales du PPRi

✧ J'habite dans un secteur de PPRi

Mesures pour réduire la vulnérabilité des biens :

Exemples:

- Mise en place de pompes
- Dispositifs pour limiter la pénétration des eaux
- Stocker de manière sécurisée les produits polluants
- Mise en place de clapets anti-retour



Les conséquences générales du PPRi

✧ Mon projet se situe dans un secteur du PPRi

Zone vert clair (Zone naturelle d'accumulation)

Pas de nouvelles constructions, extensions limitées autorisées avec mise en sécurité

Zone rouge clair (Zone urbaine d'accumulation)

Pas de nouvelles constructions, extensions limitées autorisées avec mise en sécurité

Zone bleu foncé (Zone urbaine d'accumulation)

Nouvelles constructions admises moyennant mise en sécurité et limitation d'emprise

Ne pas aggraver les phénomènes actuels, mise en sécurité des nouveaux biens et tamponnement des eaux pour les projets les plus importants

Zone rouge foncé (Zone urbaine d'accumulation)

Urbanisation limitée et mise en sécurité

Zone bleue (Zone urbaine d'accumulation)

Les nouvelles constructions sur l'axe sont interdites et celles autorisées le long sont réglementées

=> Détails dans le règlement du dossier d'enquête



Le rappel des permanences



Mardi	2 octobre 2007	09 h 00 à 12 h 00	WAHAGNIES
Mardi	2 octobre 2007	09 h 00 à 12 h 00	OSTRICOURT
Vendredi	5 octobre 2007	13 h 30 à 16 h 30	LA NEUVILLE
Judi	11 octobre 2007	09 h 00 à 12 h 00	PHALEMPIN
Samedi	13 octobre 2007	09 h 00 à 12 h 00	OSTRICOURT
Samedi	20 octobre 2007	09 h 00 à 12 h 00	WAHAGNIES
Lundi	22 octobre 2007	14 h 00 à 17 h 00	CAMPIN EN CAREMBAULT
Lundi	29 octobre 2007	09 h 00 à 12 h 00	THUMERIES
Lundi	5 novembre 2007	14 h 00 à 17 h 00	WAHAGNIES
Lundi	5 novembre 2007	14 h 00 à 17 h 00	OSTRICOURT

Merci de votre attention